

## **VERS UN FRONT LAÏQUE ET RÉPUBLICAIN...**

A l'initiative de la *Fédération des Cercles de Défense Laïque* et de la *Libre Pensée* le 13 septembre 1992, un meeting a rassemblé à la Mutualité plus de 3.000 participants.

Les contacts noués à cette occasion se sont poursuivis et développés. Des textes ont été élaborés, qui devraient permettre la constitution d'un FRONT LAÏQUE ET REPUBLICAIN.

Nous ne manquerons pas de tenir informés les lecteurs de *l'Anarcho-Syndicaliste*.

En attendant, nous publions un échange de correspondance entre notre camarade HÉBERT et un certain «*Groupe de Recherche sur le Droit Français des Religions*», dont le siège est à Strasbourg.

L'Anarcho-Syndicaliste.

-----

### **UNE LETTRE...**

#### **GROUPE DE RECHERCHE SUR LE DROIT FRANÇAIS DES RELIGIONS**

*Responsables de la coordination:*  
**Francis MESSMER et Jean-Marie WOEHLING.**

*Strasbourg, le 18 décembre 1992,*

*Madame, Monsieur,*

*Le Groupe de recherches sur le droit français des religions poursuit actuellement une étude sur la religion et l'École publique dans le cadre d'une convention avec le commissariat général du plan.*

*Le premier volet de ce travail consiste à cerner de la manière la plus précise possible les demandes ou inversement les réticences des divers acteurs sociaux en ce qui concerne la création d'un enseignement de «culture religieuse» dans les programmes de l'École publique et privée en France à la lumière d'exemples étrangers.*

*En effet, en France, l'École publique s'est édifiée conflictuellement par rapport à l'emprise de l'Église catholique sur l'enseignement. Cela a contribué à engendrer, de la part de l'École, une attitude de réserve vis-à-vis du religieux, en particulier du religieux chrétien. Aujourd'hui, les partenaires impliqués dans l'organisation scolaire tendent à se décrier par rapport aux faits religieux.*

*Plus précisément, confrontés à une inculture religieuse des élèves restant par ailleurs à définir (ils sont moins nombreux à bénéficier d'une instruction religieuse à travers la famille et l'institution religieuse), les enseignants s'aperçoivent combien la connaissance des cultures religieuses est nécessaire à l'intelligence de nos sociétés: de leur passé et de leur présent, de leur patrimoine littéraire et artistique, de leur système juridique et politique. D'où le débat qui s'est instauré sur un «enseignement d'histoire des religions dans une perspective laïque» (colloque de Besançon, novembre 1991).*

*Or, les écoles publiques ou privées sous contrat (d'association ou simple) accueillent des élèves éduqués ou non dans des traditions religieuses ou philosophiques diverses qu'elles sont tenues de respecter. Les écoles confessionnelles privées hors contrat n'accueillant que les enfants d'un milieu religieux déterminé constituent un autre cas de figure qui présuppose une segmentation religieuse de l'enseignement scolaire et un projet éducatif étroitement articulé à une tradition religieuse. La question se pose dès lors de savoir qu'elles attitudes elles adoptent, dans leur fonctionnement et leur enseignement, aussi bien face aux*

différentes cultures religieuses que face aux faits religieux en général. Qu'elle soit laïque ou confessionnelle, l'institution scolaire ouverte à tous n'échappe pas à ce défi, même s'il se présente différemment dans l'un ou l'autre cas.

Partant de cette situation, un enseignement de culture religieuse articulé aux autres matières dispensées dans les programmes scolaires s'impose de plus en plus comme une nécessité. Cependant, la mise en place d'un tel dispositif soulève nombre d'interrogations. En effet, il ne semble pas y avoir de consensus quant à la mise en oeuvre pratique. Il convient donc dans un premier temps, d'établir une liste argumentée des demandes des divers acteurs sociaux concernant:

1- L'opportunité d'un enseignement de culture religieuse: présentation des motifs induisant une telle démarche.

2- Le contenu éventuel de cet enseignement: le phénomène religieux en général, les religions dans le monde ou en France.

3- La méthodologie utilisée et en lien avec quelle matière: sciences sociales, philosophie, histoire, littérature, théologie.

4- Comment cet enseignement de culture religieuse pourrait-il s'insérer dans les programmes sans les alourdir?

5- Le choix de l'enseignant: un corps particulier à créer, un professeur d'une matière déjà existante, une intervention systématique de représentants d'églises ou tout autres possibilité.

Afin de pouvoir mener à bien cette étude, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir la prise de position de votre organisation en 4-5 pages dactylographiées, relativement aux cinq questions précitées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Francis MESSNER.**

-----

## UNE RÉPONSE...

Monsieur,

On me communique votre circulaire du 18 décembre 1992 qui m'apprend qu'un «Groupe de recherche» financé par l'État se propose de: «cerner de la manière la plus précise possible les demandes ou inversement les réticences des divers acteurs sociaux en ce qui concerne la création d'un enseignement de culture religieuse dans l'école publique...».

Que voilà une façon bien jésuitique de présenter les choses: «demandes ou réticences»... et ceux qui ne sont pas d'accord?

Tel est pourtant mon cas... Je demeure un partisan convaincu de la séparation des Églises et de l'État et du maintien de la laïcité de l'instituteur scolaire de la République. D'autant que, personnellement, je ne suis pas convaincu de la nécessité, pour un «honnête homme», de «cultiver» les idéologies religieuses au nom desquelles, aujourd'hui encore, tant d'hommes sont «religieusement sacrifiés».

Enfin, en ce qui concerne les religions chrétiennes qui inspirent manifestement votre démarche, je me bornerai à rappeler le mot de Laurent Tailhade: «on mesure le degré de civilisation d'un peuple à la dose de christianisme qu'il est capable d'éliminer».

En vous priant de bien vouloir me pardonner de n'avoir pas précisément répondu à un questionnaire piégé.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

**Alexandre HÉBERT.**

-----